

Sujet d'écrit : « Les réfugiés et les conflits »

Sujet d'oral : Extrait de texte de « Un historien face au génocide des Tutsi », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 122, no. 2, 2014, pp. 23-35, où l'historien spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs, Jean-Pierre Chrétien revient dans cet entretien avec Stéphane Audoin-Rouzeau et Hélène Dumas sur son parcours intellectuel, en particulier ses travaux sur l'ethnicité, et sur son engagement civique visant à alerter l'opinion publique lors des massacres de masse au Burundi en 1972 et au Rwanda en 1994. Il y souligne en particulier deux faits d'importance : d'une part, le décalage entre la réalité du terrain et les « expertises » européennes traitant des clivages ethnico-sociaux de ces deux pays et, d'autre part, son immense difficulté à faire comprendre la complexité politique et historique des événements au-delà de ce cadre ethnique simpliste.

À cette époque (1990), ceux que l'on appelait « les amis du Rwanda » et qui étaient surtout Français, feignaient de croire à la bonne volonté du régime de Juvénal Habyarimana et présentaient les tueries comme autant de « dérapages » malheureux dus à « l'antagonisme ethnique traditionnel ». Il me semblait que cet habillage rhétorique n'était que le masque du mensonge qui permettait de cacher l'histoire d'un montage idéologique et de son exploitation politique. Ensuite, comme la documentation en provenance du Rwanda circulait beaucoup, j'ai découvert les *Dix Commandements des Bahutu*, parus en décembre 1990 dans *Kangura*. Ce texte m'a semblé stupéfiant et je l'ai reproduit, assorti d'un commentaire, dans la revue *Politique africaine* en juin 1991. Il apparaissait emblématique de cette idéologie raciale : les Tutsi y sont dénoncés dans des termes très proches de l'antisémitisme, avec les thèmes de l'argent et des femmes ; il s'achevait sur un appel à la haine sans ambiguïté, exhortant les Hutu à « cesser d'avoir pitié des Tutsi ». S'y trouvait également affirmée une conscience hutu radicale, en vertu de ce dogme d'une pensée exclusivement ethnique. Ce texte m'a semblé effrayant et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de le décrypter en 1991.

Puis, en mars 1992, les événements du Bugesera m'ont alerté. Cette fois, nous n'étions pas confrontés à un texte, mais à des massacres. Lors d'une conférence de presse organisée par la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et la Communauté rwandaise de France afin de dénoncer ces tueries, j'ai présenté un texte dans lequel j'insistai sur le nécessaire redressement de la classe politique rwandaise tout entière, qui devait prendre conscience du danger raciste menaçant d'embraser le pays. Les événements du Bugesera sont apparus comme une éventuelle répétition de massacres encore plus massifs, et méritaient donc d'être dénoncés. Nous étions d'autant plus motivés dans cette démarche qu'il régnait un silence français : l'ambassadeur de France à Kigali qualifiait ces massacres d'« agitations ». Mars 1992 a ainsi représenté un moment important dans la mobilisation. Ensuite, des pogroms ont eu lieu au début de l'année 1993, c'est à ce moment-là que j'ai écrit dans *Esprit* que planait une menace de génocide.

En effet, dès cette date, vous évoquez les menaces de génocide ...

Oui, car j'ai été très sensible à l'intervention de Jean Carbonare à la télévision française¹. Je suis toujours prudent avec les formulations et je n'ai pas employé ce terme à la légère. Mais quand j'ai vu

¹ Jean Carbonare, militant des droits de l'Homme, est intervenu le 24 janvier 1993 au journal télévisé de 20 heures, sur Antenne 2, pour rapporter les faits dont il avait été témoin au Rwanda au moment de son enquête pour le compte de plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme. Voir le *Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations*

Jean Carbonare, à la suite de l'enquête de janvier 1993, dénoncer comme il l'a fait la menace d'un génocide qui était même en cours, je me suis dit que là était également ma conviction, et qu'il fallait que je l'écrive publiquement².

Parler d'une menace de génocide était audacieux, même si cela s'est révélé malheureusement vrai. Mais quelle fut alors la réception de cette dénonciation ?

À l'exception de quelques organisations de défense des droits de l'Homme très mobilisées sur cette question, le silence constituait plutôt la règle. Le contexte était complexe, il fallait sans cesse expliquer de quoi il s'agissait, revenir aux fondamentaux pour déconstruire le prisme ethnique à travers lequel les interlocuteurs se représentaient la situation : on n'était pas confronté à des ethnies qui se combattaient naturellement ou à un antagonisme entre des seigneurs et des serfs. Je buttais contre un entêtement à ne pas comprendre qu'en Afrique aussi, les acteurs pouvaient faire des choix politiques, qu'on était face à des extrémistes ou face à des gens raisonnables, que la naissance ne guidait pas les options politiques, d'autant qu'il y avait beaucoup de mariages alliant des familles hutu et des familles tutsi, que la société rwandaise était très imbriquée et complexe. Il fallait sans cesse exposer ces données de base. J'ai découvert avec stupéfaction qu'en haut lieu en France, ces représentations ethniques avaient également cours. Un homme politique proche du président Mitterrand comme Bruno Delaye remerciait cordialement en septembre 1992 Jean-Bosco Barayagwiza, alors président de la Coalition pour la défense de la république (CDR), le parti le plus extrémiste qui soit, pour son appui à la politique de la France. L'Élysée entretenait donc des relations cordiales avec un parti raciste. J'avais ainsi le sentiment de prêcher dans le désert.

Est-ce cela qui vous a amené à employer une formule très radicale, très frappante pour des Européens, celle de « nazisme tropical » ?

Oui, bien sûr.

des droits de l'Homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990, Paris, Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), mars 1993.

² Jean-Pierre Chrétien, « Le Rwanda et la France : la démocratie ou les ethnies ? », *Esprit*, 190, mars-avril 1993, p. 190-195.